

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CS74

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« ou l'infirmier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.